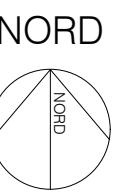




TABLEAU DE PLANTATION

	NOM	OTE	Calibre à la plantation hauteur/diam./pot	dimensions à maturité	Caractéristiques	
Arbres	AgAB	Amelanchier à grappes "Autre Brinacor" Amelanchier du Canada	3	Diam. à 30cm: 2cm H: 7m L: 3m	Bonne résistance au sel de dégelage Arbre indigène, soleil	
	As	Acer saccharum Érable à sucre	2	diam. à 30cm: 2cm H: 25m L: 15m	Arbre indigène Soleil, mi-ombre, ombre	
	Ba	Betula alleghaniensis Bouleau jaune	3	Diam. à 30cm: 2cm H: 20m L: 15m	Bonne résistance sel de dégelage Arbre indigène, soleil	
	Gb	Ginkgo biloba Arbre aux quarante écus	2	Diam. à 30cm: 2cm H: 20m L: 9m	Bonne Résistance sel de dégelage Soleil	
	GIS	Gleditsia tricanthos "Shademaster" Février inerme "Shademaster"	3	Diam. à 30cm: 2cm H: 16m L: 11m	Bonne résistance sel de dégelage Soleil	
	Gd	Gymnocladus dioica Chicot du Canada	1	Diam. à 30cm: 2cm H: 20m L: 14m	Rustique, résistant aux conditions urbaine Soleil	
	Co	Celtis occidentalis Micocoulier Occidental	5	Diam. à 30cm: 2cm H: 18m L: 12m	Bonne résistance sel de dégelage Arbre indigène, soleil	
	Qr	Quercus rubra Chêne rouge	2	Diam. à 30cm: 2cm H: 25m L: 18m	Bonne résistance au sel de dégelage Arbre indigène, soleil, mi-ombre	
	Arbustes / Vivaces	HJ	Hosta x June	14	2gal. H: 0.3m L: 0.45m	Sans entretien
		HpPD	Hydrangea paniculata "Pink Diamond"	8	2gal. H: 1.8m L: 1.8m	Sans entretien
HpB		Hydrangea paniculata "Bontshell"	19	2gal. H: 0.8m L: 1.0m	Sans entretien	
Air		Alnus incana	14	2gal. H: 3m L: 2m	Croissance rapide dans n'importe quel type de sol, indigène	
CS		Cornus stolonifera	15	2gal. H: 2m L: 3m	Espèce indigène à croissance rapide	
SC		Sambucus canadensis	29	2gal. H: 4m L: 3m	Espèce indigène comestible	
Sv		Spiraea x vanhouttei	12	2gal. H: 2 L: 2m	Fleuraison en début d'été	
To		Thuya occidentalis	0.6m	H: 4pi L: 3m	Haie opaque, non taillée	



ZONAGE MIX-3 et RV-29

Usages autorisés H3(max. 12log.)
min. 4log./ha

Marges minimales
Avant 1m 7.5m
Latérales 3.0m/6.0m
Arrière 10m

% Occupation max terrain 30%
Cas de stat. exigées/proposées
2 cases/log./2 cases/log
Dim. min. 2.5X5.5m (90°) Allée min 6m
Min 1m de ligne arrière et latérale
Min 1.5m du bâtiment
Cours latérales ou arrière

Préservation des espaces naturels 90% (prop. 70%)
(art. 154)

Espace vert 81%
Plantation min. 20 arbres
Hauteur max 2étages
Structure isolée
PIA Assujetti

Art. 125
Bassins de rétention ou noues doivent être aménagés en bordure d'un espace de stationnement comportant 15 cases et plus pour la gestion des eaux de surface.

La pente d'une allée d'accès ne doit pas être supérieure à 5 % sur une distance de 3 mètres calculée à partir de l'assiette de la rue; La pente maximale d'une allée d'accès est de 15 %;

Art. 166-167

Nivellement de terrain

Art. 177

Bande de protection de 15m avec un milieu humide isolé

Art. 185

Zone de niveau sonore élevé au bruit routier

Art. 194

Les projets intégrés incluant un usage du groupe
Habitation, Industriel, Public ou Agricole sont interdits.

LOTISSEMENT

SUP MIN 2000
LARGEUR MIN 25M2
PROFONDEUR MIN 45M2

Art. 42 Lorsqu'un projet intégré est autorisé au Règlement de zonage, la superficie du lot destiné à recevoir le projet doit correspondre à la somme des superficies minimales requises comme si chaque bâtiment principal du projet intégré disposait d'un lot distinct.

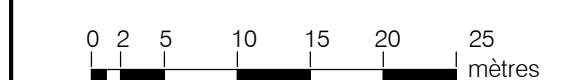
Révision/Mise à jour	Date	Description
Version		
2026.04.16		

Titre
ÉTUDE D'IMPLANTATION

Dossier	analyse
Municipalité	Morin-Heights
Adresse	Chemin du Village
Numéros de lots	3 737 024, 3 967 592 et 3 737 013

DESSIN
DEVA6

ÉCHELLE



V21